



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JANVIER 2023 – 20H30

Le 26 janvier 2023 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

14 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence-M BLANCHARD Jean Yves- M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent – M BONNARD Yves - M Roland THOLLET – Mme MALLE Stéphanie - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle- Mme PETIT Sabrina- Mme MONTEILLER Evelyne

Membre absent excusé : Mme RIOU Solen

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Evelyne MONTEILLER

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 15 décembre 2022

Délibération : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'acquisition de la maison d'assistants maternels en VEFA

Délibération : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL pour des travaux de rénovation de la chaufferie et de l'éclairage de la salle Jean Moulin

Délibération : Exonération d'un loyer au Commerce Multi services SAS GIG Epi Vival

Délibération : contrat de maintenance pour la maintenance des installations électriques des bâtiments communaux

Appel de cotisation du Groupement des 4 cantons des Monts du Lyonnais

Fixer les séances du conseil municipal pour l'année 2023

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal : devis SEDI pour la reliure du registre Etat Civil sur 10 années : 198.82€ TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022.

M le Maire informe qu'il a invité M Benoit Rochas, sous-préfet pour lui présenter le village et lui expliquer les projets et les demandes de subventions qui seront sollicitées en 2023.

Délibération n°2023-01-01 : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'acquisition de la maison d'assistants maternels en VEFA

M Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition d'une maison d'assistants maternels en VEFA. Il explique que cette opération va permettre d'apporter un service supplémentaire sur la commune. En effet, les locaux actuels de la maison d'assistants

maternels sont trop exigus pour faire face à une demande croissante. Ce nouvel espace permettra ainsi l'activité professionnelle de trois assistants maternels simultanément avec un accueil de 12 enfants. Compte tenu de la surface des locaux, il est possible d'envisager un ou un(e) quatrième assistant(e) maternel(le) avec un accueil de 4 enfants supplémentaires. Ce service est indispensable pour l'évolution de l'école de la Commune.

Un appel à projets a été lancé par EPORA et la Commune d'Aveize achètera en VEFA au promoteur qui sera retenu. Le projet consiste en la construction d'un immeuble en R+2 sur sous-sol parfaitement intégré à la parcelle. Au sein du bâtiment collectif, la maison d'assistants maternels occupera une partie du rez de chaussée de la construction.

Il rappelle qu'en 2021 et en 2022, un dossier pour l'acquisition de la maison d'assistants maternels en Vente en Etat Futur Achèvement (VEFA) avait été déposé auprès de l'Etat pour solliciter la DETR. La commune n'avait pas obtenu de financement de l'Etat pour des raisons de disponibilités budgétaires sur ces deux exercices.

Il informe qu'une subvention de 85 000€ a été accordée par le Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets exercice 2022.

Il rappelle au conseil municipal que ce projet est une priorité pour le devenir de la commune.

Il informe d'une circulaire de M le Préfet concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux exercice 2023. La commune d'Aveize est éligible à cette dotation.

Ainsi, dans le cadre de cette opération dont le coût prévisionnel est de 345 000€ HT, la commune peut déposer auprès de l'Etat un dossier afin de solliciter la DETR exercice 2023 pour un montant de 120 750€ (taux 35%). L'autofinancement de la commune pour ce projet serait de 139 250€.

Ce dossier sera prioritaire sur les autres demandes sollicitées auprès de l'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'opération et le plan de financement et l'autorise à solliciter une subvention de 120 750€ auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023.

Délibération n°2023-01-02 : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL pour des travaux de rénovation de la chaufferie et de l'éclairage de la salle Jean Moulin

M le Maire rappelle que la Commune d'Aveize a adhéré au service mutualisé « Energie et Bâtiment » de la CCMDL dont l'objectif était de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti. Il explique que dans le cadre de cette adhésion, une étude a été réalisée sur la chaufferie du bâtiment Salle Jean Moulin/Vestiaires et sur l'éclairage de la Salle Jean Moulin dans un souci d'efficacité énergétique et d'économie de fonctionnement.

Il rappelle que la construction de la Salle Jean Moulin (gymnase) date de l'année 2000 et que celles des vestiaires du Football est de 1993. Les constructions étaient soumises à la réglementation thermique en vigueur. L'étude a été concentrée sur la rénovation de la chaufferie en une chaudière modulante à condensation en vue de réaliser des économies d'énergie. Etant donné les besoins et usages (alternatif) du complexe, nous considérons que l'enveloppe thermique du bâtiment est correcte. Les sources d'économie d'énergie ont été détectées sur les parties suivantes : chaufferie (chaudière non modulante à faible rendement), gestion de chauffage (incapacité de mettre en œuvre des périodes d'inoccupations) et éclairage intérieur (Lampe incandescence et absence de gestion).

Il informe d'une circulaire de M le Préfet concernant la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) exercice 2023. La commune d'Aveize est éligible à cette dotation.

Ainsi, dans le cadre de cette opération dont le coût prévisionnel est de 45 395€ HT, la commune peut déposer auprès de l'Etat un dossier afin de solliciter la DSIL exercice 2023 pour un montant de 36 316€ (taux 80%). L'autofinancement de la commune pour ce projet serait de 9 079€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'opération et le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023 pour un montant de 36 316€.

Délibération n°2023-01-03 : Exonération d'un loyer au Commerce Multi services SAS GIG Epi Vival

Monsieur le Maire rappelle les travaux de requalification de la Place de l'église qui ont démarré en août 2022 et qui devraient se terminer au cours du 1^{er} trimestre 2023. Il informe que suite à ces travaux, le commerce VIVAL a subi des désagréments dont une perte du chiffre d'affaires. Il propose que l'assemblée délibérante accorde une remise gracieuse d'un loyer au Commerce Multi services SAS GIG EPI VIVAL, le montant du loyer étant de 387.95€ TTC. Cette décision sera tracée en comptabilité par l'émission d'un mandat sur le budget commerce Multi services à l'imputation 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une remise gracieuse concernant le loyer d'avril de SAS GIG EPI VIVAL et dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2023 du budget commerce multi services

Délibération n°2023-01-04 : contrat de maintenance pour la maintenance des installations électriques des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe que la Société Apave effectue la vérification des installations électriques des bâtiments communaux. Le contrat est arrivé à échéance en novembre 2022. Il présente à l'assemblée une proposition d'Apave pour une durée de 36 mois pour la prestation « vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT » sur les bâtiments communaux suivants : Eglise, Salle Jean Moulin, Mairie Médiathèque, Ecole, Espace Culture et Loisirs, Maison d'Assistants Maternels, Local technique, Local Associatif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'Apave pour la prestation « vérification du maintien en état de conformité des installations électriques des bâtiments communaux » et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation périodique

Appel de cotisation du Groupement des 4 cantons des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire fait part de l'avis de cotisation adressé par le Groupement des 4 cantons pour un montant de 342€ pour l'année 2023. Le conseil municipal valide la cotisation.

Fixer les séances du conseil municipal pour l'année 2023

Jeudi 16 Février
Jeudi 30 Mars
Jeudi 20 Avril
Jeudi 25 Mai
Jeudi 29 juin

Jeudi 14 septembre
Jeudi 12 octobre
Jeudi 16 novembre
Jeudi 14 décembre

Questions diverses

M le Maire demande à la commission voirie de réfléchir pour faire des cases pour stocker du sable, du gravier et du sel vers le dépôt vers le terrain de foot.

Il informe que le Bus France Services de la Maison des Services viendra sur la commune une fois par mois à compter du printemps.

M le Maire informe des dernières informations concernant le devenir du restaurant Rivollier. Il rappelle que la Commune va acheter une partie du tènement (l'ancienne boutique) du restaurant Rivollier. Aussi pour ce projet, la commune va se faire aider par le Département qui dispose d'une assistance technique.

M le Maire précise que le Département va aussi réaliser une étude pour la rue Croix Michel avec l'aménagement d'une aire de retournement.

Le conseil municipal décide pour l'instant de ne pas enlever la haie de cyprès vers le stade.

M le Maire fait part d'un petit guide sur la biodiversité qui a été adressé par M Véricel Joseph et d'une carte de vœux de Sœur Jeanne Fayolle qui remercie de l'envoi du bulletin municipal.

Mme Stéphanie Malle fait part des demandes de personnes demeurant au lotissement privé « Capelli ». Monsieur le Maire informe qu'il reste disponible et à l'écoute aux demandes du Syndic du lotissement privé « Capelli ».

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Commission fleurissement et espaces verts : Mme Estelle Geffard informe que pour le projet de l'argentière, des ébauches ont été réalisées et des devis ont été demandés. Quant au transformateur au Plan d'eau, elle a contacté deux personnes Tony Teyssier et Adelaïde Klein, qui transmettront des devis. Mme York, d'Enedis, va accompagner la commune pour ce projet. Dans la grande rue, il reste deux buses qui seront retirées par les agents. A l'entrée du cimetière, deux arbres pourraient être changés. Pour le fleurissement de cette année, il a été décidé de ne pas mettre d'annuelles sauf sur le mur de la mairie. Des décors seront créés (tipis) avec des branches de noisetier. Un après-midi bricolage a été fixé le 17 février. Le panneau villes et villages fleuris, elle s'est renseignée pour les démarches à suivre.

M le Maire propose que l'aménagement de l'argentière puisse faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département du Rhône au titre de l'appel à projets- exercice 2023.

SYRIBT : M Frédéric Rivoire informe des études réalisées sur les rejets non domestiques avec une mise en place d'une tarification industrielle. Présentation du compte administratif 2022. Le SYRIBT a un seul emprunt sur 25 ans. Présentation des contributions des communautés de communes.

Commission Communication : Mme Florence Thizy informe des modifications apportées au calendrier des fêtes, ajout de la distribution des sacs poubelles et de la collecte des sapins de Noël. Les informations sont passées sur Panneau Pocket. Elle a fait le point sur les statistiques du Panneau Pocket et site internet.

Centre Socio Archipel : M le Maire fait part d'une demande de Claudine Voute, référente familles du centre social Archipel pour disposer de la salle JM ROUSSET pour un spectacle de prévention autour de l'alcool chez les jeunes avec la compagnie Déclit. Le club de foot « les Hauts du lyonnais » et la MJC de St Symphorien sont partenaires. Mme Stéphanie Malle contactera Claudine Voute pour ce projet.

Médiathèque municipale : Mme Evelyne Monteiller fait part de la 1ère initiation au niveau lecture « la nuit de la lecture », une demi-heure de lecture à la lampe torche sur le thème de la peur. Réflexion sur la manifestation de la grande lessive le jeudi 23 mars « Ma Cabane et la tienne ».

Commission de gestion et traitement des déchets : M Jean Baptiste Giraud informe de la distribution des sacs poubelles aura lieu le vendredi 10 février de 15h à 18h et samedi 11 février de 8h30 à 11h30. Les foyers dont il y a changement dans leur nombre de part devront remplir un formulaire en joignant des justificatifs. Des bacs jaunes ont été ajoutés dans des points de regroupements. La redevance a augmenté de 10€ par part pour 2023. La gestion des déchets est un véritable débat. M le Maire informe que la CCMDL a mis en place un COPIL pour ce sujet.

Commission bâtiments de la CCMDL : M Jean Claude Voute informe que la CCMDL dispose de 32 bâtiments. La CCMDL dispose de deux piscines pour 35 000 habitants et c'est un coût important.

Commission voirie : M Jean Yves Blanchard a rencontré M Chillet par rapport au chemin route du Pont Grizon et il lui a demandé de nettoyer les fossés devant la stabulation. La commission voirie se réunira prochainement pour le tour des chemins. Concernant les travaux du carrefour du trêve, il informe que le marquage au sol sera refait de façon définitive. Le conseil municipal demande si des leds clignotants au sol pourraient être installés pour bien matérialiser ce nouvel aménagement.


Séance levée à 22h50

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 16 février 2022

Le Maire, Michel BONNIER



Le secrétaire de séance, Evelyne MONTEILLER



Affichée et Publiée le 17/02/2023